

Saint-Brévin Tennis de Table organise son 2ème tournoi régional de doubles

Le samedi 05 janvier 2019

Complexe sportif, salles polyvalentes 1 et 2, 10 avenue de la Guerche 44250
Saint-Brévin Les Pins (face au collège Hélène et René-Guy Cadou)

Règlement du tournoi

Article 1 : Organisation

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses titulaires d'une licence FFTT. Il comprend les tableaux suivants :

- Tableau A : Toutes Séries (32 équipes maximum)
- Tableau B : Total des points < 2 500 (16 équipes maximum)
- Tableau C : Total des points < 1 600 (16 équipes maximum)

Les premières équipes inscrites seront sélectionnées.

Tarif : 12€ par équipe

Pointage des joueurs : à partir de 8h15

Début de la compétition : 9h00

Pause déjeuner de 12h00 à 13h00

Fin prévue vers 18h00

Article 2 : Modalités

Les équipes peuvent être mixtes, masculines ou féminines.

Les joueurs ne pourront s'inscrire que dans un seul tableau.

Les joueurs doivent être en mesure de présenter leur licence (papier, smartphone...).

Un tableau pourra être supprimé s'il comporte moins de 8 équipes ou il sera proposé aux équipes d'intégrer un tableau de points supérieurs au cas où ce dernier serait incomplet.

Article 3 : Déroulement des tableaux

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Tableau A : les équipes sont placées dans des poules de 4 en fonction de leurs points officiels de la 2ème phase. A l'issue de ces poules, les 1ères de poule accèdent aux places 1 à 16 et les 4èmes de poule aux places 17 à 32. Les 2èmes et 3èmes se rencontrent en barrage.

Tableau B et C : les équipes sont placées dans des poules de 4 en fonction de leurs points officiels de la 2ème phase. A l'issue de ces poules, les 1ères de poule accèdent aux places 1 à 8 et les 4èmes de poule aux places 9 à 16. Les 2èmes et 3èmes se rencontrent en barrage.

Un classement intégral sera organisé pour chacun des tableaux.

Article 4 : Arbitrage

Le Juge-arbitre sera Mr Sébastien Gillet. Il sera assisté par des membres du Comité d'organisation.

Le Juge-arbitre pourra apporter au présent règlement, les modifications nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Les décisions du Juge-arbitre seront sans appel. Application stricte du règlement FFTT.

Les joueurs sont tenus d'assurer l'arbitrage.

Article 5 : Engagements

Les inscriptions se feront jusqu'au vendredi 04 janvier à 16h00 auprès de S.Gillet, par mail : s.gillet@cdtt44.fr

Article 6 : Balles

Les balles seront en plastique et de couleur blanche. Elles seront fournies par le club organisateur.

Article 7 : Récompenses

Les 3 premières équipes de chaque tableaux seront récompensées.

Article 8 : Divers

Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident.

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.